

FINANCES

Tout savoir sur le budget de votre communauté d'agglomération

Le budget de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet est adopté en Conseil communautaire. Il fixe pour l'année à venir les recettes et les dépenses de la collectivité.

Un budget pour maintenir des services de qualité

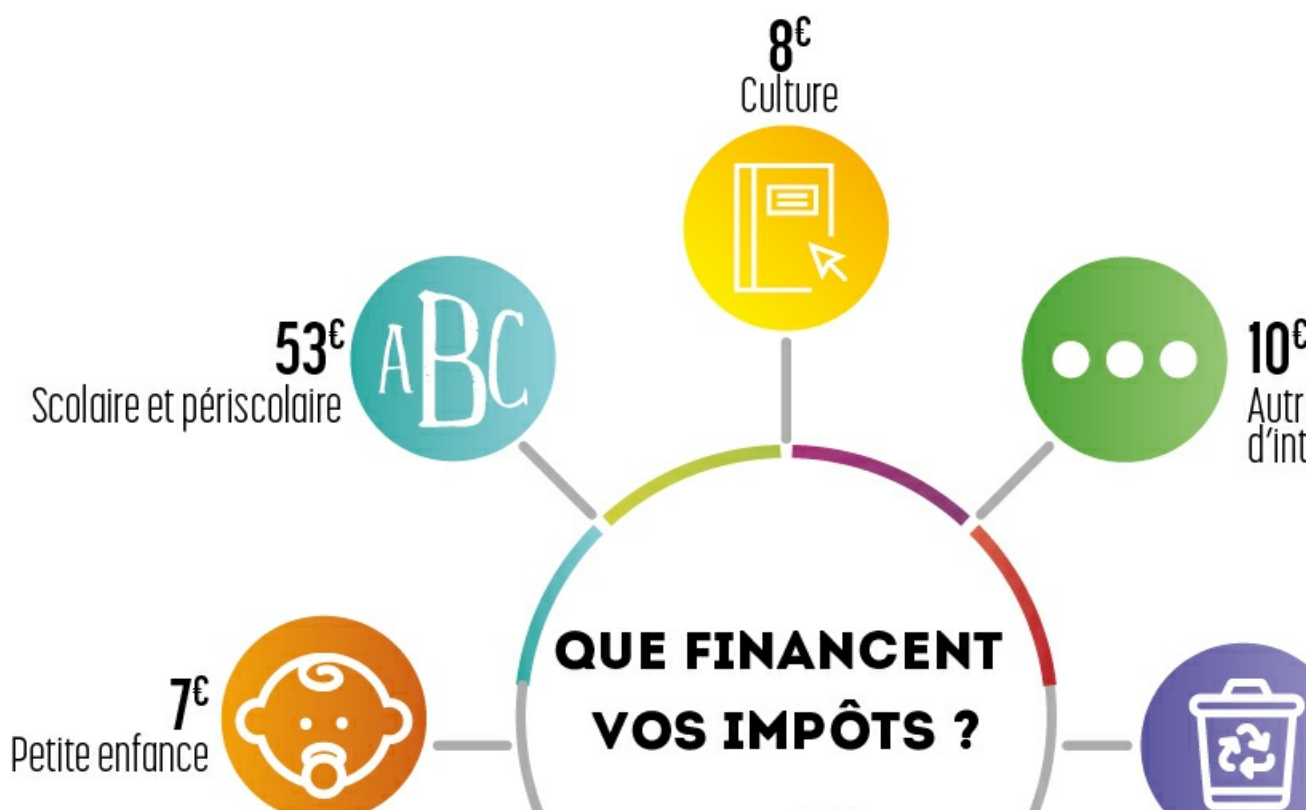
Sur un territoire où les revenus des ménages sont modestes et la demande de services est forte, le premier objectif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est d'apporter des prestations de qualité en veillant à l'efficacité des dépenses. Il est également essentiel de maintenir les investissements en limitant le recours à l'emprunt et les charges de fonctionnement induites.

Politique d'achat, renégociation des emprunts, gestion du patrimoine et efficacité énergétique du patrimoine de la collectivité, économie de la construction : toutes les actions sont engagées pour répondre à cet objectif et ces impératifs.

Un équilibre complexe à trouver, notamment dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale que nous connaissons. En effet, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet doit allier continuité des services publics et baisse des ressources, tout en participant à la relance économique par l'investissement et le soutien aux acteurs économiques.

Zoom sur le budget 2020

Que financent vos impôts pour 100 € ?

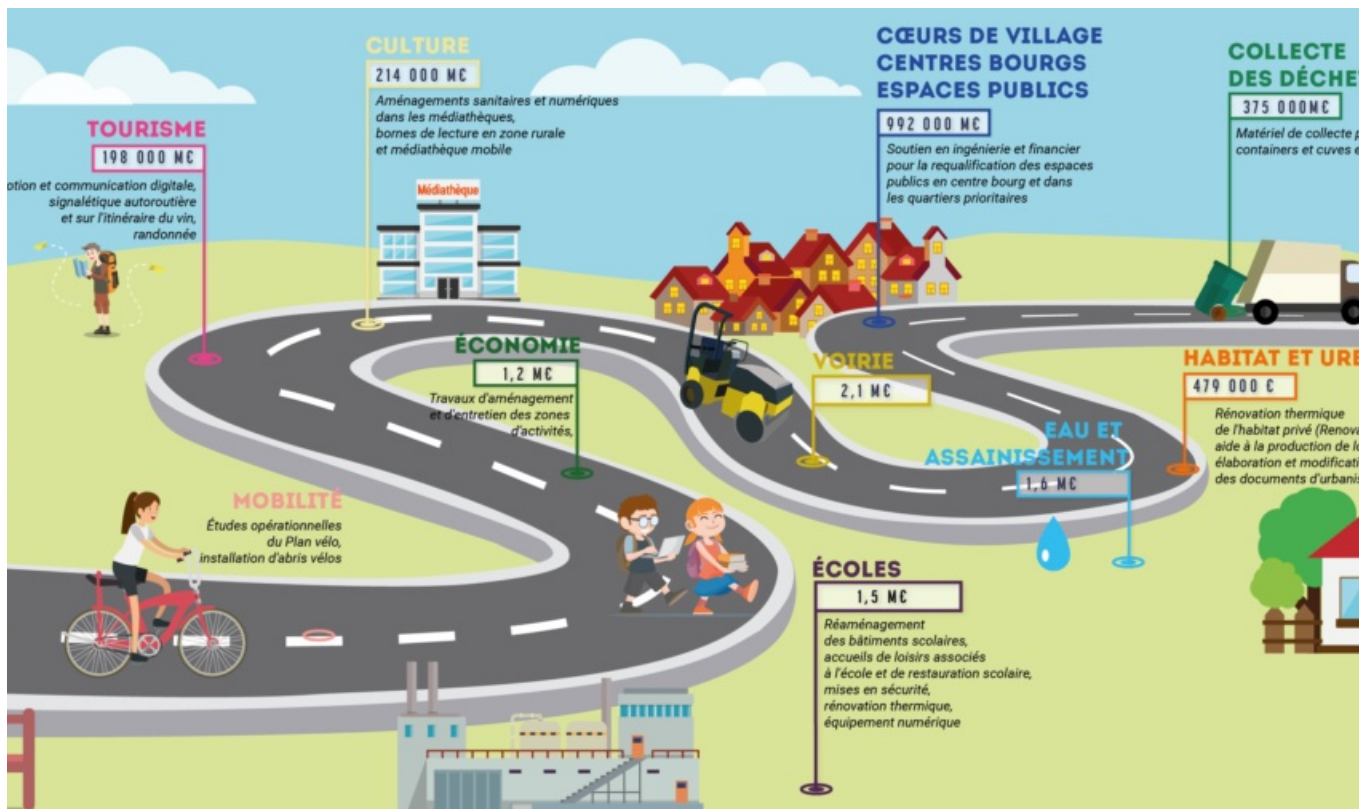




- 6€ dédiés à la culture
- 12€ dédiés à d'autres domaines d'intervention
- 5€ dédiés au cadre de vie (voirie, déchets)
- 7€ dédiés à la mise aux normes de sécurité
- 6€ dédiés à l'aménagement du territoire (mobilité, urbanisme, environnement, habitat, SIG)
- 5€ dédiés à l'économie, le tourisme et zones d'activités
- 7€ dédiés à la petite enfance
- 51€ dédiés au scolaire et périscolaire

Tous budgets confondus

- Investissement : 14,5 Millions d'euros
- Fonctionnement : 53 Millions d'euros



Budget primitif

- [Principal](#)
- [Éducation](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Photovoltaïque](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)

Comptes administratifs

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Éducation](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Photovoltaïque](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)

Rapport d'orientations budgétaires 2025

|Le budget 2024

Budget primitif

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Éducation](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Photovoltaïque](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de synthèse](#)

Comptes administratifs

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Éducation](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de présentation](#)

Rapport d'orientations budgétaires

|Le budget 2023

Budget primitif

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de synthèse](#)

Comptes administratifs

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de présentation](#)

Rapport d'orientations budgétaires

|Le budget 2022

Budget primitif

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de synthèse](#)

Comptes administratifs

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Tourisme](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de présentation](#)

Rapport d'orientations budgétaires

|Le budget 2021

Budget primitif

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Tourisme](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de synthèse](#)

Comptes administratifs

- [Principal](#)
- [Principal Dette Garantie](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de présentation](#)

Fiscalité

- [Vote des taux de fiscalité 2021](#)
- [Vote des taux 2021 TEOM](#)

Rapport d'Orientation Budgétaire

|Le budget 2020

Retrouvez-le ci-dessous par catégories et téléchargez les documents qui vous intéressent :

Budget primitif

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Tourisme](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de synthèse](#)

Comptes administratifs

- Principal
- Assainissement
- Cinéma
- Enfance
- Mobilité
- Déchets ménagers REOM
- Déchets ménagers TEOM
- Scolaire
- Service Public local
- Tourisme
- Voirie
- Zones d'activités
-

Fiscalité

Rapport d'orientations budgétaires

Dans un but de transparence de l'action publique, et conformément :

- à la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique et à la parité , la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet publie chaque année un état des dix plus hautes rémunérations au sein de ses effectifs.
- au Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale, la Communauté d'agglomération publie chaque année un index sur l'égalité professionnelle.

Vous souhaitez participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques sur votre territoire ?



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du public :
Du lundi au jeudi :
8h45-12h15 / 13h45-
17h30
Vendredi :
8h45-12h15 / 13h45-
17h30

